

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
de l'agroalimentaire et de la forêt

**Avis relatif à la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée de la
dénomination « Ail violet de Cadours »**

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Ail violet de Cadours » par [l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Ail violet de Cadours »](#), prend effet au 7 janvier 2016, date de dépôt de la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée auprès de la Commission européenne.